139ème RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 23 avril 2026
PV du CE du 23 avril 2026 Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'avril, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Suzanne Muk de l'Hôtel Sultani, la 139ème réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion est présidée par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après le mot de bienvenue du Président et la vérification du quorum par le Coordonnateur National, le Président déclare que le Comité peut valablement siéger et délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

A. Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Honorable **BASOSHI IUBWE Théophile**, Point focal Assemblée Nationale ;
3. Son Excellence Madame **Gracia YAMBA KAZADI**, Vice-Ministre des finances, représentant le Ministre des finances, membre.

B. Entreprises Extractives :

4. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre ;
5. Monsieur **KADIMA NZUJI**, Délégué des Entreprises minières publiques, Membre ;

C. Société Civile :

6. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
7. Monsieur **Alidor KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
8. Monsieur **Freddy KASONGO**, Délégué de la Société Civile, Membre.
9. Madame **Néné BINTU IRAGI**, Déléguée de la Société Civile, Membre, par visio-conférence
10. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Délégué de la Société Civile, Membre, par visio-conférence ;

Membres ayant donné mandat :

11. Excellence Monsieur **Louis KABAMBA WATUM**, Ministre des Mines, 1er Vice-Président du Comité Exécutif, représenté par Monsieur Joseph IKOLI, Conseiller ;
12. Excellence Madame **Marie NIANGE NDAMBO**, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2ème Vice-Présidente du Comité Exécutif, Membre, représentée par Monsieur Gédéon MUPOSHI, Conseiller ;
13. Excellence **ACACIA BANDUBOLA**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lévi BAKIMO, Conseiller ;
14. Madame **Youyou BAENDE BOFOTA**, Conseillère Principale du Chef de l'Etat en charge de l'Economie et finances, représentée par Bien-Aimé KOTO PUKUMUNA, Conseiller.
15. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, représenté par LARISSAH BONGANGI, Conseiller ;

16. Madame **Yvette MUKENDI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, représentée par Holen AGNONG, Conseiller ;
17. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, représentée par Madame **Yvonne MBALA**, Membre ;
18. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Président de la Chambre des Mines, représentée par Madame **Yvonne MBALA**, Membre ;
19. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur **Gaby LONDE EMANDJALA** ;

Membre absent ou empêché :

1. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre.

Invité :

Son Excellence Monsieur **Elysée BOKUMWANA**, Vice-Ministre du Budget, nom membre

Y ont également pris part comme observateurs, les délégués du FNPSS, de la GIZ, de NRGI ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC présente l'ordre du jour. Après lecture, le Président demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante. Aucun point n'ayant été soulevé, l'ordre du jour a été adopté :

(1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 24 Février 2026 ;**
(2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :**
- Activités réalisées du 25 février 2026 à ce jour.
- Elaboration des outils de mise en œuvre de l'ITIE :
 - Cadrage et Rapport ITIE-RDC 2024
 - Rapports Thématiques ITIE-RDC : Rapport ITIE-RDC, (i) Rapport ITIE-RDC, EMAPE Diamant des Exercices 2023-2024, (ii) Rapport sur l'évaluation du niveau des reformes des entreprises publiques extractives ; (iii) Rapport sur le FOMIN ;
 - Rapport sur le secteur forestier.
- Activités réalisées du PTBA 2026 à réaliser avec le financement de la GIZ ;
- Participation de la RDC à la Conférence mondiale de l'ITIE 2026 à Manille/Philippines (24 & 25 juin 2026) : Report.
- Préparation de la validation de la RDC 2026

(3) **Présentation du Rapport d'Audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC pour les Exercices 2023 – 2024 ;**
(4) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 25 février au 22 avril 2026)**
(5) **Divers**

Délibération :

L'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif du 23 avril 2026 est adopté.

III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point : Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 24 février 2026

A la demande du Président, le Coordonnateur National indique que le Secrétariat n'a enregistré aucun amendement au projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 24 février 2026, lequel avait été transmis aux membres.

Le Président demande aux membres s'ils ont des amendements ou observations séance tenante avant l'adoption du Procès-Verbal.

Des observations ont été soulevées quant à la précision des noms des porteurs d'un mandat pour prendre part aux réunions du C.E mais aussi quant à la prise d'acte par le Comité Exécutif de la demande formulée par le Délégué des OSC au sujet de la mise en place d'un cadre de concertation pour la participation de la société civile dans la mise en œuvre du projet de Corridor de LOBITO.

Moyennant ces amendements, le Président invite les membres à adopter le Procès-verbal.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du C.E du 24 février 2026 est adopté moyennant intégration des amendements.

Deuxième point : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC

A la demande du Président, le Coordonnateur National présente les informations articulées autour de quatre points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) Activités menées pendant la période (iii) Participation à des conférences, ateliers ou réunions et (iv) Préparation de la validation et conférence mondiale de l'ITIE.

Au sujet de l'**élaboration des Rapports ITIE**, il fait observer ce qui suit :

Pour le Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2024, le Coordonnateur National indique avoir reçu les données de plusieurs sources, excepté celles des structures ci-après : DGI, DGRAD, CEEC, FONAREV, CAMI, SGH, Gécamines et quelques provinces (Haut-Uélé, Maniema, Kongo Central).

S'agissant des Rapports ITIE-RDC, il y a lieu de noter ce qui suit :

- Rapport ITIE-RDC 2024 : le Secrétariat Technique a saisi la DGCMP pour obtenir l'ANO sur la liste restreinte des candidats Administrateurs indépendants chargés d'élaborer ce Rapport ;
- Rapport EMAPE – Diamant 2023 - 2024 : poursuite de la collecte des données du rapport dans les villes de Mbujimayi, Tshikapa, Kananga et Kenge ;
- Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques : en attente du règlement pour l'extension ou éventuelle annulation du contrat avec le Consultant ENERTEAM ;

- Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN comparées aux recettes calculées par les Divisions des mines : en attente du projet de rapport par le Cabinet KPMG ;
- Rapport sur le secteur forestier : sensibilisation de parties et collecte de données auprès des entités du secteur.

Quant aux activités menées sur le terrain, il a fait mention des ateliers de sensibilisation des acteurs de l'EMAPE Diamant et collecte de données dans 4 provinces : Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental et Kwango ; celles des administrations et des entreprises du secteur minier à la divulgation systématique des données socio-environnementales dans 3 villes : Lubumbashi, Likasi et Kolwezi ainsi que des ateliers de sensibilisation des acteurs et des administrations du secteur forestier à la collecte de données dans 6 villes : Bandundu, Boende, Buta, Inongo, Kinshasa et Lisala.

Il fait également état des participations du Secrétariat technique à des conférences, ateliers et forums avant de chuter sur l'information en ce qui concerne d'une part, la préparation de la validation de la RDC et d'autre part, le report de la conférence mondiale de l'ITIE à une date ultérieure suite à la crise énergétique décrétée par le pays hôte, les Philippines.

Par ailleurs, le Coordonnateur National revient sur les recommandations clés du rapport pré-final sur le corridor de Lobito dont entre autres, (i) l'amélioration de la disponibilité des informations le long de la chaîne de valeur en incluant celles sur le transport (rail, port), les infrastructures, les flux financiers associés ; (ii) le renforcement de la transparence sur des segments identifiés avec en priorité : les tarifs ferroviaires et portuaires, les finances des opérateurs, les contrats et financements des partenaires publics privés, les données sur le contenu local, les fournisseurs, les obligations environnementales et sociales ; (iii) la mobilisation des groupes multipartites pour le dialogue entre les parties prenantes, une meilleure coordination entre les secteurs ; (iv) le renforcement de la coordination institutionnelle entre ministères dans chaque pays et entre les trois pays ; la cohérence entre les politiques minières, le transport et le développement industriel ainsi que (v) tenir compte des séquences de mise en œuvre : sur les investissements et aligner les capacités techniques et institutionnelles ainsi que prendre en compte les contraintes propres à chaque segment du corridor.

Il informe également le Comité du développement en cours d'un outil qui permet de visualiser et faire le suivi systématique des réalisations des projets de développement communautaire. Cet outil a l'avantage de servir d'instrument de prise de décision et de suivi de l'impact des réalisations sociales des revenus infranationaux en faveur des communautés. Cet instrument est susceptible d'alimenter le débat public en informations factuelles et de s'étendre sur le suivi des projets de développement locaux, notamment le PDL 145 territoires.

Un autre outil dénommé Système Intégré de Gouvernance Environnemental et Social « SIGES » en sigle a été présenté. Il permettra de suivre et de surveiller l'impact environnemental des activités minières et forestières. Il pourra aussi être utilisé par les services attitrés de l'administration come base solide dans l'exécution de leurs missions de suivi et de contrôle du respect par les entreprises de leurs obligations socio-environnementales.

Ces deux outils s'inscrivent à juste titre dans le cadre de la divulgation systématique des données socio-environnementales, une des réponses valables à présenter à la prochaine validation du pays.

Débat :

Un membre du collège société civile félicite le Secrétariat Technique pour le développement de ces deux outils. Il a mis un accent particulier sur le SIGES qui permettra de voir clair sur la déforestation. Il estime que Ministère de l'Environnement s'en approprie. Il fait observer que dans

la sensibilisation EMAPE, les provinces de la Tshopo et ITURI n'ont pas été repris pourtant il y aurait de l'exploitation du Diamant notamment du côté d'Epulu.

Un membre du même collège fait observer que le Rapport ITIE-RDC 2023 n'a toujours pas été disséminé et constate que pour le Rapport ITIE-RDC 2024, l'Administrateur indépendant n'a toujours pas été recruté alors qu'il y a des délais contraignants à respecter, notamment par rapport à la validation qui débute en octobre. Il évoque ainsi la question de financement de la mise en œuvre, par le Gouvernement, et particulièrement, l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2024.
Un autre membre du même collège rebondit sur la question de financement durable du processus et a souhaité savoir à quel niveau se trouve le projet de l'Arrêté sur le Registre des bénéficiaires effectifs. Au sujet de la conférence mondiale de l'ITIE, il voudrait s'enquérir de la possibilité de sa délocalisation vers un autre pays. Quant aux outils présentés, il suggère au Secrétariat Technique de prévoir les possibilités de télécharger et exploiter les données par les utilisateurs.

Un membre du collège entreprise apprécie l'outil présenté par le Coordonnateur National qui est innovant mais qui demeure perfectible. Par ailleurs, il voudrait être informé des délais de la publication du Rapport sur le secteur forestier. Aussi, si le Secrétariat s'intéresse à la question de l'exploitation de l'or sur la rivière Aruwimi et du transport des cargaisons de bois qui s'y effectue.

Un membre du même collège félicite aussi le Coordonnateur National et voudrait savoir s'il sera possible de retracer, au travers l'outil visual devloc-ITIERDC, tous les flux financiers versés par les entreprises au profit des projets de développement communautaire. Il estime qu'il faut se rassurer du degré de fiabilité de cet outil et pense qu'il peut impliquer des réformes légales et réglementaires avant son utilisation comme mécanisme de suivi et de contrôle.

Un membre du même collège, tout en appréciant cet outil qui valorise, au niveau national et l'international le travail de l'ITIE-RDC, a voulu savoir combien coûtera ces outils, comment se fera la collecte des données et quelle assurance pour leur pérennité. Il estime aussi qu'une réglementation spécifique serait nécessaire pour leur utilisation.

Le Coordonnateur National précise que les données à collecter sont les mêmes que celles déclarées à l'ITIE par les entreprises et qui ont été placées dans ces outils. Néanmoins, pour une meilleure exploitabilité, les données géo référencées seront requises pour justement alimenter avec précision et fiabilité des données et souligne que la décision éventuelle d'une descente pour les missions de contrôle sur terrain sera motivée sur base des éléments puisés en amont dans ces outils.
Afin que les données que contiendrons ces outils reflètent les caractères de fiabilité et d'exhaustivité décidés par le Comité Exécutif, une formation sera impérative pour les points focaux des entreprises et administrations concernées.
En ce qui concerne le coût de l'outil sur la déforestation, il sera possible de financer son développement avec les fonds à recevoir du CAFI. Cependant, pour sa pérennisation, cela demandera de s'abonner à des données satellitaires permettant d'avoir accès à des données de haute précision dont le coût serait d'environ 50.000USD l'an.
S'agissant de l'outil de suivi des obligations sociales des entreprises, le Coordonnateur national a souligné qu'il s'agit d'un développement maison qui pourra être synchronisé à l'abonnement du premier outil. Il a précisé qu'en ce qui concerne son exploitabilité, il offrira la possibilité de télécharger les données en format ouvert.

En outre, concernant les rapports ITIE-RDC, il poursuit en indiquant que la dissémination du Rapport ITIE-RDC 2023 est tributaire des financements alors que pour ce qui est du recrutement de l'Administrateur indépendant pour la rédaction du Rapport 2024, le processus est en cours et est soumis aux délais légaux relatifs à la passation de marchés et à la disponibilité des financements nécessaires.

Quant au projet d'Arrêté sur le Registre des Bénéficiaires effectifs, après l'atelier d'appropriation, le document a été transmis au Cabinet du ministre et attend être signé.

Quant au Rapport sur le secteur forestier, il sera produit au cours de l'année et les TDR y afférents sont en cours d'élaboration et seront soumis au Comité Exécutif en temps opportun.

A propos du financement de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, le Président du Comité a invité les membres à ne pas ignorer les impacts négatifs, notamment ceux relatifs aux variations du taux de change sur le marché qui influent sur tous les secteurs de la vie nationale. Cependant, cette situation n'a pas empêché le dossier ITIE d'être introduit dans le circuit de la chaîne de la dépense. Dans le même ordre d'idées, le Vice-Ministre du Budget a confirmé la réception de la demande de paiement de l'ITIE qu'il a traitée et transférée aux finances. Le paiement pourrait intervenir d'ici la fin du mois d'avril.

A ce propos, le Président a remercié les Vice-Ministres des finances et du budget pour leur célérité dans le traitement et la prise en charge du dossier de financement de la mise en œuvre de l'ITIE.

Revenant sur la mission effectuée par le Ministre des Mines dans la partie orientale du pays, le Coordonnateur National a indiqué les différentes mesures prises par l'autorité et qui tendent notamment à mettre fin à l'exploitation illégale des mines dans cette partie du pays, y compris celle qui se déroule sur la rivière Aruwimi.
S'agissant de la conférence mondiale de l'ITIE, il précise qu'il faudra patienter la décision du Conseil d'Administration ITIE internationale.

Troisième point : Présentation du Rapport d'Audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC, Exercices 2023-2024

Le Coordonnateur National a tenu à préciser que le document avait été envoyé aux membres dans le délai pour examen et qu'à ce jour aucune observation n'a été reçue par le Secrétariat Technique.

Le Président demande aux membres s'il n'y a pas des observations ou amendements séance tenante avant l'adoption de ce rapport. Aucune objection n'ayant été soulevée, le rapport a été adopté.

Délibération :
Le Comité Exécutif adopte le Rapport d'Audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC, Exercices 2023-2024.

Quatrième point : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (Période du 25 février au 23 avril 2026).

Le Coordonnateur National rappelle que la situation financière, telle que présentée dans le document intitulé « Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC » a été soumis aux membres dans les documents de travail.

Débat :
Un membre du collège société civile relève qu'il y a une rubrique dite *« appui à la Task Force »* et estime que les sommes payées sont destinées aux individus et que cela n'est pas correct à son avis. Un autre membre du même collège s'inquiète du solde en caisse qui s'élève à USD 1800, un montant assez faible qui risque d'handicaper la mise en œuvre, surtout dans cette période critique qui précède la validation.

Au regard des crédits insuffisants alloués à l'ITIE-RDC dans la Loi de finances 2026, un autre membre du même collège fait observer qu'il est possible d'ouvrir des couloirs de financement spécifiques pour l'ITIE-RDC, par exemple au travers une ponction sur les quotités de la redevance minière en lieu et place de laisser une part importante du financement de la mise en œuvre aux partenaires techniques et financiers.

Le Coordonnateur National précise que les frais dont bénéficient les membres de la Task force relèvent des dispositions contenues dans la lettre d'intention de CAFI avec les orientations du PNUD, qui prévoient à cet effet la prise d'un Arrêté ministériel désignant les membres de la Task force.
Enfin, pour ce qui est du financement de la mise en œuvre, un suivi sera effectué auprès du parlement pour que les ambitions de la mise en œuvre soient prises en compte dans le Budget rectificatif.

Après échanges, le Président soumet à l'adoption la situation financière.

Délibération :
Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 25 février au 23 avril 2026.

Cinquième point : **Divers**

Evoquant la limite des ressources pour le financement du PTBA, un membre du collège société civile voudrait savoir ce qu'il en est de la demande faite au Secrétariat Technique d'évaluer la possibilité de publier le Rapport traditionnel sans les études thématiques et d'en présenter les éventuels gains sur le budget. Il voudrait également savoir ce qu'il en est de la mise en place d'une équipe chargée de recevoir les dénonciations des cas des activistes impliqués dans les ressources naturelles.

En réponse, le Coordonnateur National indique que la publication des études thématiques est une bonne pratique dont la RDC est un pays modèle et qu'il faudrait garder ce cap pour ne pas régresser et faire reculer la mise en œuvre. D'où la nécessité de veiller plutôt à la mobilisation de leur financement que ne pas les mener. Au sujet de la question de dénonciations des cas des activistes impliqués dans les ressources naturelles, il rappele la nécessité de remonter chaque fois ces cas au Comité Exécutif pour examen.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion qui avait commencé à 15h08' a pris fin à 16h46'.

Fait à Kinshasa le 23 avril 2026

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO
Secrétaire du Comité Exécutif

Guylain NYEMBO MBWIZYA
Président du Comité Exécutif